

#### Taux normal de TVA

Le taux normal de TVA au Kosovo est 18%.

#### Tarif réduit

Le taux de 8% s'applique aux groupes de marchandises suivants:

Eau.

L'approvisionnement en électricité.

Collecte des déchets et autres services de traitement des déchets.

Différents types de produits céréaliers et leurs dérivés.

Différents types d'huiles.

Les produits laitiers.

Sel comestible.

Œufs.

Livres et matériels pédagogiques.

Appareils pour la technologie numérique.

Dispositifs médicaux et leurs dérivés.

## TVA à taux zéro

Le taux zéro de TVA s'applique aux groupes de biens et services suivants:

Exportation de marchandises.

Fourniture par des organismes internationaux.

Transport international.

Livraisons dans le cadre d'accords diplomatiques.

Fourniture d'or à la Banque centrale du Kosovo.

Ainsi que d'autres groupes connexes de biens et services liés à ce qui précède.

## Seuil

Toutes les entreprises qui commercent des biens ou des services doivent s'enregistrer en tant qu'assujettis à la TVA au Kosovo si leur revenu annuel dépasse €30,000. Les entreprises qui ne fournissent pas de biens ou de services sont tenues de s'enregistrer en tant qu'assujettis à la TVA, quel que soit le seuil, au début de leurs activités au Kosovo. Le seuil de minimis pour la TVA à l'importation est applicable aux envois d'une valeur inférieure à €22 par livraison.

#### TVA déductible

Les entreprises ont la possibilité de déduire la TVA en amont utilisée pour leurs opérations en la soustrayant de la TVA en aval. La période pendant laquelle un contribuable a droit à un remboursement au Kosovo est de 6 ans.

## Procédure d'inscription

Les entreprises souhaitant s'inscrire en tant qu'assujettis à la TVA doivent introduire une demande papier auprès du bureau local compétent, soit par elles-mêmes, soit par l'intermédiaire d'un représentant, accompagnée des pièces justificatives. La demande sera traitée dans les 5 jours et une décision sera prise quant à l'opportunité de vous attribuer un numéro fiscal.

# Représentant fiscal

Les entreprises non résidentes sont tenues de désigner un représentant fiscal local pour s'inscrire en tant que contribuable à la TVA. Après la nomination, le représentant effectue toutes les actions nécessaires liées à la TVA et est solidairement responsable envers la société de toutes les obligations et conséquences.

## Tenir des registres

Tous les enregistrements nécessaires liés à la TVA, y compris les factures, les registres, les coupons, etc., doivent être conservés dans l'ordre chronologique et référencés les uns par rapport aux autres. La durée de conservation de ces documents est de 6 ans après la fin de la période fiscale concernée.

## Remplir la déclaration de TVA et la date de paiement

La période fiscale au Kosovo est d'un mois. Par conséquent, les déclarations de revenus doivent être soumises et payées au plus tard le 20e jour du mois suivant la période de déclaration.



